

le 21 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 322 Subvention et convention avec le Pole de Recherche et d'Enseignement Superieur (PRES) Sorbonne Paris Cité pour financer un projet d'insertion professionnelle (13e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30.000 euros au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13ème) destinée à financer le projet d'insertion professionnelle et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Didier Guillot, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de trente mille euros (30.000 euros) est attribuée au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13ème)

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le PRES Sorbonne Paris Cité la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.